

Livret d'accueil stagiaire

V2-1/9/2026



Bienvenue !

Et si nous ne formions plus mais nous transformions ?

L'équipe CADRIFORMAT est heureuse de vous accompagner dans votre parcours de développement continu.

Afin de vous informer au mieux sur le déroulement de votre formation, nous avons rédigé ce livret d'accueil stagiaire.

Vous y trouverez la réponse à de nombreuses questions et des informations utiles à votre parcours de formation avec CADRIFORMAT.

Nous restons bien sûr à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner dans votre projet de formation.

Nous vous souhaitons une excellente formation !

- L'équipe



Sommaire



01

Présentation CADRIFORMAT

1. Qui sommes-nous ?
2. L'équipe CADRIFORMAT
3. Notre engagement qualité
4. Nos intervenant.e.s

02

Votre formation

1. En amont de votre formation
2. Pendant votre formation
3. Suite à votre formation

03

Informations pratiques

1. En amont de votre formation
2. Pendant votre formation
3. Suite à votre formation

04

Informations complémentaires

1. Accueil des personnes en situation de handicap
2. Accès à nos locaux
3. Règlement intérieur
4. RGPD et droit à l'image



Présentation de CADRIFORMAT

Qui sommes-nous ?



Créé en **2009**, notre centre de formation CADRIFORMAT s'est à St Paul dans l'ouest

Centre de formation historiquement spécialisé dans le management, la communication et les formations RH, CADRIFORMAT a enrichi son offre avec l'intégration de la formation réglementaire du CHSCT en 2017 puis en 2020 celle sur CSE, la négociation en 2020 (licence SCOTWORK), et plus récemment les formations en assurance DDA-DCI (en 2022).

En **2014**, CADRIFORMAT a intégré le réseau de centres de formation TIMOTU, permettant la mutualisation de ses outils d'administration des formations et de création d'offres pédagogiques ainsi que l'apport des compétences des autres centres ERYs et ALTER COACH.

Nous sommes convaincus que la formation nécessite un engagement qualité et nous sommes donc l'un des premiers centres à avoir obtenu la certification Qualiopi en **2020**.

Confiance, exigence, écoute et pragmatisme sont les valeurs qui guident nos actions afin de vous proposer un parcours de formation continue adapté à votre développement professionnel !

Nos chiffres clés et nos offres

Cadriformat en 2025 c'est

- 2.700 stagiaires formés (dont + de 500 sur le management)
- Un CA de 1.025 k€ réalisé en formation professionnelle continue des salariés
- Un centre du réseau TIMOTU : en 2024 il représente 4,1 millions d'euros ; 10.000 stagiaires ; 115 formateurs
- Une offre large de + de 100 formations depuis 2009 : des formations au format présentiel et distanciel / en inter ou en Intra / des offres parcours de management, droit social ou vente/négociation
- Un expert des formations Inter-entreprises mais aussi intra entreprises (60% de notre activité)
- Depuis 2025 **Cadriformat est partenaire de l'ESCP et de TETRANERGY** pour promouvoir l'**Exécutive Master – Manager Dirigeant de niveau 7**
- **7 domaines d'expertise**

Management

Efficience professionnelle

Droit social & Rh

Vente, négociation & Relation client

Coaching, team building...

Formations réglementaires assurance

Formations réglementaires élus CSE

L'équipe CADRIFORMAT



PILOTAGE & RELATION CLIENTS



Yann GUILLAUME

Gérant & Associé
Référént handicap

Yann.guillaume@cadriformat.fr



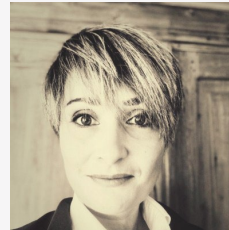
Ambre GROPPENGIESSER

Responsable grands comptes
Ambre.gropengiesser@cadriformat.fr



Loic MICHEL

Responsable grands comptes
Loic.Michel@cadriformat.fr



Marie PUJOL

Responsable grands comptes
Marie.Pujol@cadriformat.fr



Florian TURPIN

Responsable grands comptes
Florian.turpin@cadriformat.fr

ADMINISTRATIF / LOGISTIQUE



Ghislaine de BOISVILLIERS

responsable administrative et commerciale
Ghislaine.de-Boisvilliers@cadriformat.fr



Wendy PINCK

Chargée projet
Administratif et commercial
Wendy.pinck@cadriformat.fr

PROJETS DIGITAUX



Eugénie SILVA JOLLY

Responsable
Pôle digital



Astrid POULAIN

Chargée de communication et
projets digitaux

Notre engagement qualité

Chez CADRIFORMAT, nous mettons la qualité au cœur de notre activité et donc de vos formations.

Nous sommes fiers d'être l'un des premiers centres de formation à avoir été certifié Qualiopi en 2020 pour nos actions de formation sur l'île de la Réunion.

Qualiopi atteste de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

La certification qualité Qualiopi a été délivrée à Cadriformat au titre de la catégorie d'action « **Actions de formation** » jusqu'au 9 février 2027.

Nos valeurs



La **confiance** est le carburant, sans lequel aucun projet ne peut voir le jour. Nous l'envisageons avec nos clients dans le long terme, et dans un souci constant d'honnêteté et de réciprocité.



Exigence de satisfaction de nos clients, exigence de résultats, exigence de progrès...L'exigence est au cœur de notre action et participe à notre volonté de vous offrir les meilleures prestations et la meilleure expertise.



L'**écoute** est étroitement liée à l'un de nos fondamentaux : la proximité. Vous écouter pour comprendre vos attentes et y répondre de façon adaptée mais aussi écouter le marché pour anticiper les évolutions et innover.



Le **pragmatisme** et l'approche « terrain » de nos intervenants, vous garantissent la dimension opérationnelle et l'efficacité de nos dispositifs.

Amélioration continue

L'évaluation de nos prestations de formation

Les actions de formation ont été évaluées sur la période du 01/01/2025 au 31/12/2025, pour toutes les sessions terminées de cette période avec le questionnaire de satisfaction CADRIFORMAT. Le nombre de sessions, de stagiaires, d'évaluations réalisées et l'indice de satisfaction base 0 à 100% sont détaillés ci-dessous (*). Ce décompte est réalisé par catégorie de formation et est présenté de la même manière sur notre site internet.

Formation Management : 74 sessions, 519 stagiaires, 424 évaluations, 94,77% satisfaction

Formation communication et développement professionnel : 83 Sessions, 583 stagiaires, 550 évaluations, 94,94% satisfaction

Formation Droit social et RH : 11 Sessions, 34 stagiaires, 30 évaluations, 92,03% satisfaction

Formation Relation client/vente et commerce : 20 sessions, 149 stagiaires, 129 évaluations, 95,96% satisfaction

Formation assurance DDA-DCI : 34 Sessions, 453 stagiaires, 403 évaluations, 97,15% satisfaction

Formation élus CSE : 25 Sessions, 127 stagiaires, 122 évaluations, 97,08% satisfaction

(*) Formations professionnelles courtes, pas d'abandon constaté ; mise à jour du 1^{er} février 2025

CADRIFORMAT réalisera une enquête de progrès en octobre 2026 auprès de ses clients : les données de cette enquête seront publiées sur le site internet au plus tard au 1^{er} novembre 2026 (nombre de réponse reçues et données quantitatives de satisfaction)

Nos formatrices et formateurs

Guidés par la volonté de vous proposer des formations opérationnelles, créatives et adaptées à vos besoins, nous concevons nos formations avec des consultants talentueux disposant d'une double expertise, métier et pédagogique.

Nos formateurs et formatrices ont été sélectionnés par nos soins, pour leurs qualités et expériences professionnelles.

Nous accompagnons nos formatrices et formateurs dans la maîtrise d'outils pédagogiques et digitaux afin d'améliorer continuellement nos formations et s'adapter à vos attentes. Nous les formons régulièrement : la prise en compte des handicaps en formation (2023), la pédagogie et les outils de la formation (2024, 2025), les premiers secours (2026), des groupes d'échanges de pratiques (2026)

Votre formation chez CADRIFORMAT



En amont de votre formation

Suite à votre inscription à l'une de nos formations, une convention de formation a été envoyée à votre service de formation, à laquelle a été jointe le programme de votre formation ainsi que les modalités de la prestation en cohérence avec ses objectifs.

Nous vous invitons à consulter le programme de votre formation, disponible aussi sur notre site internet.

Ce programme vous décrit notamment les objectifs de votre formation, les méthodes pédagogiques envisagées, les modalités et délais d'accès, l'accessibilité et les modalités d'évaluation des acquis.

A noter : comme indiqué dans nos programmes, nos formations ne requièrent **pas de prérequis**

En amont de votre formation

Convocation

La Convocation à la session de formation que vous vous apprêtez à suivre, vous est adressée par email en amont de votre formation.

A noter : Nous vous prions de bien vouloir vérifier vos courriers indésirables si vous ne recevez pas la convocation, auquel cas nous vous invitons à contacter Ghislaine De Boisvilliers ou Wendy Pinck.

La convocation mentionne :

- ✓ Le titre de votre formation,
- ✓ Le planning indiquant les dates et les horaires
- ✓ Les lieux de rendez-vous pour chaque séquence de la formation réalisée en présentiel
- ✓ Le lien de connexion à la salle virtuelle pour les formations réalisées en distanciel
- ✓ Le guide de connexion pour vos formations en distanciel est consultable sur notre site internet en bas de page (teams, webex, zoom) ; le tuto de la plateforme Parcooroo se trouve aussi à cet emplacement
- ✓ Le lien pour le questionnaire de recueil des attentes

A noter : Pour des formations en intra, la convocation peut vous être envoyée par votre entreprise.

En amont de votre formation

Analyse de vos besoins

A l'aide du lien présent dans votre convocation, nous vous invitons à remplir le questionnaire de recueil des attentes. Nous vous remercions de bien vouloir remplir ce questionnaire qui sera transmis à votre formatrice ou formateur.

Accueil des personnes en situation de handicap

Ce questionnaire nous permet également de connaître une éventuelle situation de handicap nécessitant la mise en place d'aménagements spécifiques, au cas par cas.

Adaptation de la formation à vos attentes

Nous transmettons à votre formatrice ou formateur, en amont de votre formation, le questionnaire des attentes que nous vous avons invité à remplir. Ce recueil d'attentes permet à votre formateur ou formatrice d'intégrer vos demandes, lorsque cela est possible, au contenu de la formation.

Par ailleurs, votre formateur ou formatrice commencera la formation par un tour de table des stagiaires afin que chacune et chacun se présente et exprime ses attentes et motivations. Elles seront intégrées de la même façon à la formation, lorsque cela reste en phase avec le programme transmis.

Connexion à votre formation à distance

Grâce au lien de connexion présent dans votre convocation, vous pourrez accéder à la salle virtuelle de formation CADRIFORMAT.

Nous utilisons différents outils en fonction des demandes et de leur pertinence.

Nous vous invitons à consulter nos guides de connexion, disponibles sur notre site internet, en cas de difficultés lors de votre connexion.



Formation en présentiel

Dans votre convocation, vous recevrez le lieu de la formation ainsi qu'un plan d'accès.

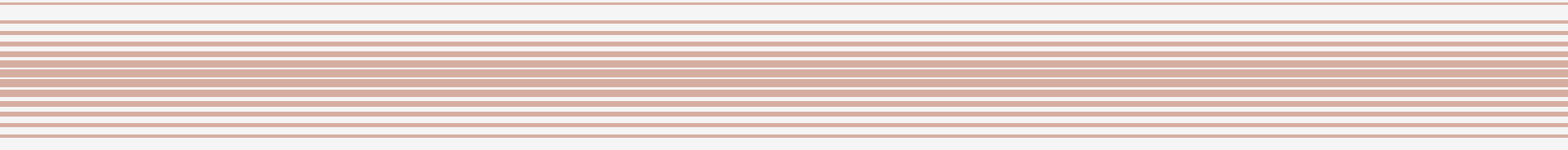
Nos méthodes pédagogiques

Chacune de nos formations est construite autour d'une complémentarité entre théorie et pratique afin d'atteindre les objectifs de la formation, tels que formulés dans la fiche programme.

Ces apports pratiques peuvent notamment trouver source dans des cas réels, vécus par un ou une stagiaire, qui grâce aux apports de la formatrice ou du formateur permettront d'enrichir la formation.

Nous favorisons les effectifs réduits dans nos formations. Cela nous permet d'avoir un suivi attentif de nos stagiaires et de vous permettre de suivre des formations vivantes et dynamiques, avec des échanges sur des cas personnels pertinents.

Nous utilisons également des outils innovants, ludiques et variés tels que Klaxoon, Parcooroo, Dendréo afin de rythmer nos formations et effectuer des quiz d'évaluation.



Pendant votre formation

Notre plateforme Parcooroo

Nous avons conscience que l'action de formation ou d'accompagnement ne se réduit pas aux seules interactions avec votre formateur ou formatrice. Afin de vous aider à vous investir sur la durée sur votre projet de développement de compétences, certaines formations peuvent disposer d'un accès sur notre plateforme parcooroo

Dans ce cas, les informations de connexion vous seront fournies avec votre convocation. N'hésitez pas à solliciter votre formateur pour un soutien pédagogique ou Eugénie Silva pour un support technique à l'utilisation de la plateforme

- **Eugénie Silva-Jolly** eugenie.silva-jolly@timotu.fr

Un tutoriel détaillé se trouve également sur notre site internet www.cadriformat.fr en bas de page

Cela vous permettra de vous engager pleinement sur la durée : avant, pendant et après notre accompagnement. Vous pourrez trouver sur cet espace, les programmes de votre formation, un lien calendly pour prendre rdv avec votre formateur (uniquement pour les bilans managériaux des parcours management), les contenus de vos formations et des fiches mémos pour assimiler aisément les points clés.

Votre engagement

Vous devez être présent.e aux horaires de la formation indiqués sur votre convocation de formation ou convenus avec votre formateur ou formatrice.

En cas de retard, d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais votre correspondant chez CADRIFORMAT ou au sein de votre entreprise, qui préviendra CADRIFORMAT.

Cela nous permettra de vous proposer, si possible, des alternatives et de prévenir votre formatrice ou formateur.

Votre formateur ou formatrice tiendra une feuille de présence que nous vous inviterons à signer lors de votre formation en présentiel. En distanciel, votre connexion à la salle de formation virtuelle nous permet de noter votre présence.

Evaluation de vos acquis

A la fin de votre formation, une évaluation des acquis sera effectuée. Elle pourra prendre la forme d'un QCM sur notre interface dendréo, d'une aventure Klaxoon, ou de tout autre dispositif en concertation avec votre entreprise dans le cas d'un projet INTRA.

Vous recevrez en fin de formation une attestation de formation via votre service rh.

Suite à votre formation

Questionnaire de satisfaction

Suite à votre formation, nous vous inviterons à remplir un questionnaire de satisfaction afin d'évaluer votre formation. Ce questionnaire vous permet d'exprimer votre avis sur la formation dans son ensemble, la qualité de l'animation de l'intervenant.e, la qualité des échanges dans le groupe, le respect du programme et des objectifs, les méthodes mises en œuvre, l'utilité de la formation pour votre métier, les conditions d'accueil et les ressources remises.

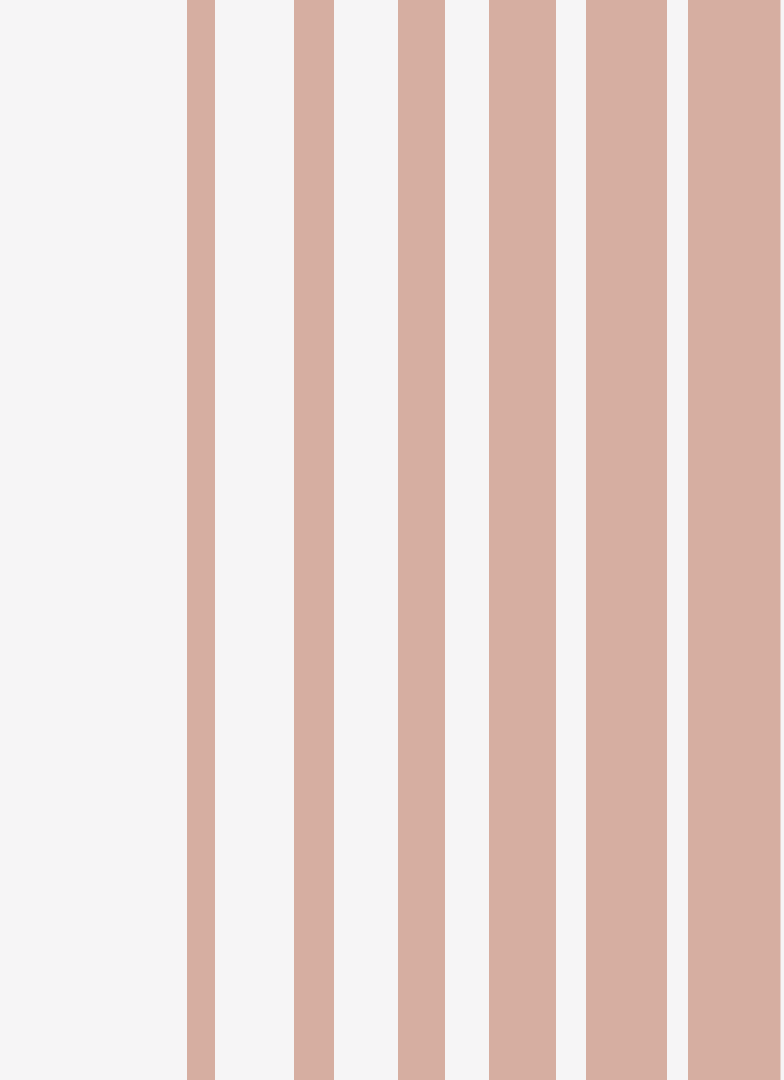
Votre avis est analysé et en cas de dysfonctionnements (score inférieur strictement à 70%), nous mettrons en œuvre un plan d'amélioration adapté, dans le cadre de notre démarche qualité, afin de les corriger et mettre en œuvre des solutions (investigation, analyse des écarts, actions correctives...).

Ressources de la formation

Votre formatrice ou formateur vous transmettra, suite à votre formation, le support de formation afin de vous permettre de le relire et ainsi d'ancrer vos apprentissages. Nos intervenants et intervenantes restent à votre disposition afin de répondre à vos questions.

Attestation de fin de formation

Suite à votre formation, en cas de réussite de l'évaluation de fin de formation, nous enverrons au commanditaire une attestation de fin de formation. Nous vous invitons à conserver votre attestation.

The left side of the slide features a series of vertical stripes in alternating shades of light beige and a muted terracotta color. These stripes are of varying widths and extend from the top to the bottom of the frame.

Informations complémentaires

Accueil des personnes en situation de handicap

Dans le cas où un aménagement est nécessaire pour que vous puissiez suivre nos formations, nous vous invitons à vous rapprocher de Yann Guillaume qui sera le coordinateur des actions avec les partenaires du handicap sur l'île de la Réunion (tel 06 49 22 89 58 et yann.guillaume@cadriformat.fr).

En parallèle de ce contact, l'organisme à contacter est **l'Agefiph île de la Réunion à travers la Ressource Handicap Formation (RHF)**.



Agefiph

Pour rappel les missions de l'Agefiph sont de

- Gérer les contributions des entreprises privées dans le cadre de l'obligation légale d'emploi de 6% de travailleurs handicapés ;
- Financer des actions en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi
- Animer un réseau de professionnels.

Contact

Centre D'Affaires Cadjee - Bât C 2^{ème} étage
62 Boulevard Du Chaudron
97495 Sainte Clotilde cedex
02 62 20 98 11
dr974@agefiph.asso.fr

Site internet

<https://www.agefiph.fr>



Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
N° Tél du Standard à La Réunion : 02.62.20.98.11



Maison départementale des personnes handicapées

Pour rappel, voici ci-dessous les missions de la MDPH

- Accueil/écoute des personnes handicapées et de leur famille;
- Aide à la définition du projet de vie / évaluation des besoins en compensation ;
- Elaboration d'un plan de compensation;
- Décision par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) des prestations et droits Gestion du fonds départemental de compensation du handicap ;
- Accompagnement dans les décisions;
- Médiation en cas de besoins.

Contact

MDPH Réunion - siège social
13 rue Fénelon BP 60183
97464 Saint-Denis cedex
0 800 000 262 (Appel gratuit)
mdph974@mdph.re

Site internet

<http://www.mdph.re>

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi
de 8H à 12H et 13H à 16H
Et le vendredi
de 8H à 12H

Vous trouverez sur notre site www.cadriformat.fr la liste exhaustive de tous les partenaires locaux du handicap sur l'île de la Réunion

Accès à nos salles de formation

Lorsque nos actions sont en présentiel, elles peuvent se dérouler en hôte (accessibles aux PSH) ou dans votre entreprise.

Nos actions de formation en hôtel se déroulent dans l'ouest la plupart du temps dans les locaux de l'hôtel BOUCAN CANOT et ceux du CREOLIA pour nos actions sur St Denis dans le nord



32 rue de Boucan Canot
97434 Saint-Gilles-Les-Bains
La Réunion

+262 2 62 33 44 44
hotel@boucancanot.com



Hôtel Exsel Créolia
14 Rue du Stade, Saint-Denis 97400,
La Réunion

+262 262 94 26 26



Le règlement intérieur est disponible en annexe et sur simple demande auprès de nos équipes.

Par défaut, pour toute prestation se déroulant dans les locaux de votre entreprise ou d'un site d'accueil (business center, salle de séminaire en hôtel), le règlement intérieur de l'entreprise est applicable concernant les mesures de santé et de sécurité.

RGPD

CADRIFORMAT, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel vous concernant aux fins de gérer de façon optimale la relation avec les participants et assurer l'exécution et le suivi de la formation.

Les données collectées sont indispensables à ce traitement et sont destinées aux services concernés de CADRIFORMAT, ainsi que, le cas échéant, à ses sous-traitants ou prestataires.

En application de la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition, d'un droit à la portabilité de vos données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès, qui s'exercent par courrier électronique ou par courrier postal à l'attention de Yann GUILLAUME, à l'adresse suivante yann.guillaume@cadriformat.fr, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de données à caractère personnel.

Droit à l'image

Lors de formations présentielles, certains exercices peuvent nécessiter l'utilisation de caméra.

De même, lors de formations en distanciel, vous serez amenés à utiliser Teams ou Zoom qui nécessitent l'utilisation de webcam et micro. L'image et la voix pourront être enregistrées, avec comme objectifs après consentement écrit, la mise à disposition en replay exceptionnel pour les participant.e.s absent.e.s, le contrôle qualité interne au centre de formation, la communication sur supports CADRIFORMAT.

Tout enregistrement sera utilisé sous l'autorité unique de CADRIFORMAT et demeurera sa propriété exclusive.

Il sera possible à tout moment d'exprimer une demande de suppression d'image qui sera effective dès sa réception par nos équipes.

Pour toute interrogation, n'hésitez
pas à nous contacter !

Yann.guillaume@cadriformat.fr

40 rue Rhin et Danube

97460 Saint Paul

Tel 02 62 38 37 00

Annexe : Règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR

Règlement intérieur de l'organisme de formation établi conformément aux articles l6352-3 et l6352-4 et R6352-1 à R6352-15 du Code du travail.

Préambule article 1 – objet et champ d'application du Règlement

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes participantes à une action de formation organisée par **CADRIFORMAT**. Un exemplaire est remis à chaque stagiaire.

Le règlement définit les règles d'hygiène et de sécurité, les règles générales et permanentes relatives à la discipline ainsi qu'à la publication et de la date en vigueur du présent règlement.

Toute personne doit respecter les termes de ce document durant toute la durée de l'action de formation.

Par défaut ces consignes s'appliquent en dehors de l'entreprise **CADRIFORMAT** lorsque la formation a lieu dans tous locaux loués par **CADRIFORMAT**.

SECTION 1 : REGLES D'HYGIENES ET DE SECURITE

Article 2 — principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- Des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation
- De toute consigne imposée soit par la Direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 — boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation.

Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 4 — interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les salles de formation et plus généralement dans l'enceinte de l'organisme de formation.

Article 5 – accident

Le stagiaire victime d'un accident — survenu pendant la formation ou pendant le temps de trajet entre le lieu de formation et son domicile ou son lieu de travail — ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la Direction de l'organisme de formation.

Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de sécurité sociale compétente.

REGLEMENT INTERIEUR

SECTION 2 : DISCIPLINE GENERALE

Article 6 — assiduité du stagiaire en formation

Article 6.1. — horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation.

Article 6.2. — absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles.

- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Article 6.3. — formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. A l'issue de l'action de formation, l'attestation de fin de formation et l'attestation de présence au stage sont transmises, selon le cas, à l'employeur / administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Article 7 — accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la Direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- Y, introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 8 — tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte.

Article 9 — comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir-vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 10 — utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la Direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur.

Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

REGLEMENT INTERIEUR

Article 11 — sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail.

SECTION 3 : PUBLICITE

Article 12 – Publicité et date d'entrée en vigueur

Le stagiaire en est systématiquement informé avant la session de formation.

Un exemplaire du présent règlement est disponible à l'accueil de l'organisme.

Fait à ST PAUL

le : 1^{ER} septembre 2026



Cadriformat
La formation continue
38 rue Rhin Danube - 97460 Saint-Paul
Tél. 0262 38 37 07
DÉCLARATION ACTIVITÉ : 98970342897
SIRET 514 311 711 00022 - SAS au capital de 5000 €

